

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 25 MAI 2020

L'an deux mil vingt, le 25 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous les présidences respectives de Monsieur Bernard FAVIER, Maire, et de GRENAT Claude, en qualité de doyen de l'assemblée.

Présents : M. FAVIER Bernard, Mme ALVES Pierrette, Mme BAGNAUD Marie-Claude, Mme DESAUNOIS Frédérique, M. GIRAUD Patrice, M. GOUYON Gilles, M. GRENAT Claude, M. MOURLON Gérard, Mme COMBEMOREL Sophie, M. LECUYER Lionel, Mme GUILBERT Sarah, Mme LORANS Florine, M. FONTENIL Michel, Mme GOURDY Agnès

Absents : M. RENARD Alexis (ayant donné procuration à Monsieur GOUYON Gilles)

Mme GUILBERT Sarah a été élue secrétaire

1- Election du Maire

GRENAT Claude, doyen de l'assemblée fait lecture des articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

L'article L 2122-1 dispose que « il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs Adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal ».

L'article L 2122-4 dispose que « le Maire et les Adjoints sont élus par le Conseil Municipal parmi ses membres ... ».

L'article L 2122-7 dispose que « le Maire et les Adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ». Il ajoute que « si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

GRENAT Claude sollicite deux volontaires comme assesseurs : GOUYON Gilles et GIRAUD Patrice acceptent de constituer le bureau. GRENAT Claude demande alors s'il y a des candidats.

GRENAT Claude propose la candidature de Monsieur FAVIER Bernard au nom du groupe.

GRENAT Claude enregistre la candidature de Monsieur FAVIER Bernard et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et du doyen de l'assemblée.

GRENAT Claude proclame les résultats :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- nombre de bulletins nuls, blancs ou assimilés : 1

- suffrages exprimés : 14
- majorité requise : 8
- A obtenu Bernard FAVIER : 14 voix

Monsieur FAVIER Bernard ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur FAVIER Bernard prend la présidence et remercie l'assemblée.

2- Fixation du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire invite les conseillers à s'exprimer sur le nombre d'Adjoints au Maire à élire et explique que les différents projets en cours et tous ceux proposés au cours de la campagne nécessitent un investissement en temps et en personne très important.

Il est par conséquent demandé au Conseil Municipal d'élire 4 Adjoints, conformément à l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que « le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE de fixer le nombre d'adjoints au maire à 4.

3- Election des adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-7-1,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 4,

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Election du Premier adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme ALVES Pierrette : 14 voix

Mme ALVES Pierrette ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Première adjointe au maire.

- Election du Second adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. GOUYON Gilles : 14 voix

M. GOUYON Gilles ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième adjoint au maire.

- Election du troisième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. GRENAT Claude : 14 voix

M. GRENAT Claude ayant obtenu la majorité absolue est proclamé troisième adjoint au maire.

- Election du quatrième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. GIRAUD Patrice : 14 voix

M. GIRAUD Patrice ayant obtenu la majorité absolue est proclamé quatrième adjoint au maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

4 – Lecture de la Charte de l'élu local

Prochaine réunion : le 5 juin 2020